



Union européenne : élargir, jusqu'où ?

PIERRE VERLUISE

Docteur en Géopolitique, Directeur du www.diploweb.com

Chercheur associé à l'Observatoire de géopolitique de la Chaire Raoul-Dandurand¹

Après les trois élargissements post-guerre froide (1995, 2004, 2007) l'Union européenne devrait intégrer la Croatie le 1^{er} juillet 2013. Ce qui la porterait à 28 pays membres. Et après ? Pierre Verluise fait un point d'étape sur les candidats officiels et « potentiels ».

Ce texte est extrait du nouvel ouvrage de Pierre Verluise, « Géopolitique des frontières européennes. Elargir, jusqu'où ? », illustré de 20 cartes en couleur, éd. Argos, 2013, diffusion Puf.

Après la Croatie, qui ?

L'Union européenne repousse ses frontières à chaque nouvel élargissement. Ceux de 2004 et 2007 lui ont ajouté douze pays – et près de 100 millions d'habitants. Il s'agit d'une œuvre de politique étrangère qui ne dit pas son nom puisque chaque adhésion est précédée par la reprise – au moins formelle – de l'acquis communautaire. Après l'UE-15, on a parlé de l'UE-25 puis l'UE-27...et bientôt de l'UE-28.

En effet, **la Croatie**² - issue de l'ex-Yougoslavie - a terminé ses négociations d'adhésion avec l'UE en juin 2011. Le 22 janvier 2012, la population croate s'est prononcée favorablement à l'adhésion, à 67 % des suffrages exprimés. La Croatie deviendra le 28^e pays membre de l'UE le 1^{er} juillet 2013... si le processus de ratification par les autres pays membres arrive à son terme. Fin 2012, la Commission européenne désigne déjà la Croatie comme un pays « adhérent ».

Quelles sont ses caractéristiques ? La Croatie a une superficie de 56 594 kilomètres carrés. Sa population atteint 4,4 millions d'habitants. L'indice de fécondité³ se place à 1,5⁴. Conjugué à

¹ Directeur du *Diploweb.com*. Directeur de recherche à l'IRIS. P. Verluise enseigne la Géographie politique à la Sorbonne, au Magistère de relations internationales et action à l'étranger de l'Université Paris I. Il a fondé le séminaire géopolitique de l'Europe à l'École de guerre. *Distinguished Professor* de Géopolitique à GEM. verluise@iris-france.org

² La Croatie est membre de l'OTAN depuis 2009.

³ Indice de fécondité : nombre moyen d'enfants auxquels une femme donnerait naissance, si les taux actuels de fécondité par âge demeuraient constants pendant toute sa vie reproductive.

⁴ Tous les indices de fécondité de ce chapitre sont extraits du n°705 de la revue *Population et Avenir*, décembre 2011. Il en va de même pour les projections de population en 2025.

un accroissement naturel et un accroissement migratoire négatifs, cela contribue à envisager une légère baisse d'effectifs d'ici 2025. En 2011, la Croatie se place à 61% du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat⁵ de l'UE-27. Ce qui représente presque le niveau de la Pologne (65)⁶. En matière de niveau de vie, la Croatie se place très au-dessus de ses voisins des Balkans occidentaux. En 2012, la Croatie bascule cependant dans la récession. Le pays n'a rien d'exemplaire en matière de corruption. Comme à l'école primaire, la corruption est évaluée de 1 à 10 par l'organisation non gouvernementale *Transparency International*, la moyenne mondiale étant à 5. L'Indice de perception de la corruption de la Croatie demeure assez médiocre : 4 sur 10⁷. Il est vrai que la Grèce, membre de l'UE depuis 1981, se place à 3,4 légèrement devant la Bulgarie (3,3)... Dans un sens, pourquoi se gêner ? Compte tenu des expériences récentes, la Commission européenne entend se donner les moyens de peser sur la Croatie après son adhésion, via des clauses de sauvegarde qui permettent des restrictions temporaires.

Le rapport 2011 de la Commission européenne prévient que : « [...] comme cela a été le cas lors du cinquième élargissement, le traité d'adhésion comportera une clause générale de sauvegarde économique, une clause de sauvegarde concernant le marché intérieur et une clause de sauvegarde dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité. »⁸ Le rapport 2012 pointe du doigt certains domaines demandant des efforts urgents : « politique de la concurrence, appareil judiciaire et droits fondamentaux [...]. »⁹

L'impact de l'adhésion de la Croatie pourrait rester relativement mesuré. Son intégration porterait la superficie de l'UE de 4 403 608 kilomètres carrés à 4 460 202 km². La population de l'UE passerait de 503 492 041 habitants à 507 904 178. L'impact macro-économique sur l'UE serait relativement réduit compte tenu de la faible superficie du territoire, de son modeste peuplement et du niveau de développement déjà atteint.

L'Union européenne ne s'arrêtera probablement pas là. Instruite par l'expérience, la Commission européenne devient cependant plus exigeante à l'égard des candidats (I). Il faut d'ailleurs distinguer deux groupes : les candidats officiels et les candidats potentiels (II).

I. INSTRUITE PAR L'EXPERIENCE, LA COMMISSION DEVIENT PLUS EXIGEANTE A L'EGARD DES CANDIDATS

⁵ Eurostat définit ainsi le PIB par habitant en SPA : « L'indice de volume du PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (UE-27) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. »

⁶ Eurostat, base de données en ligne. Consultation 2012.

⁷ *Transparency International*, IPC 2011.

⁸ Commission européenne, « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2011-2012 », COM (2011) 666 final, p. 15. Mentionné ci-après sous la référence COM (2011) 666.

⁹ Commission européenne, « Stratégie d'élargissement et principaux défis 2012-2013 », COM (2012) 600 final, p. 28. Mentionné ci-après sous la référence COM (2012) 600.

La Commission européenne publie chaque année à l'automne un rapport de suivi des candidatures à l'étude. Il s'agit d'un document public, accessible *via* Internet. Nous croiserons les éditions 2011 et 2012. La Commission attire notamment l'attention sur le nécessaire renforcement de l'État de droit (A) et la nécessité de garantir la liberté d'expression dans les médias (B).

A. Le nécessaire renforcement de l'État de droit

Après avoir affirmé que l'adhésion de la Croatie démontre que « l'UE respecte ses engagements une fois que les conditions sont remplies »¹⁰, la Commission glisse quelques messages. Elle rappelle que les critères et les conditions d'adhésion sont contraignants, ce qui nécessite une volonté politique de la part des candidats, faute de quoi le processus risque de s'enliser. Le collège des commissaires rappelle aussi que les différents bilatéraux entre voisins devraient être réglés par le dialogue et le compromis avant toute adhésion.

S'ouvre alors une partie intitulée de manière significative : questions essentielles.

Dans l'édition 2011 comme dans l'édition 2012, la première concerne l'État de droit. Ce qui témoigne à la fois d'un esprit de continuité et de l'insuffisance des progrès constatés. La Commission prévient : « L'expérience acquise lors des négociations d'adhésion avec la Croatie sera mise à profit pour les négociations futures et en cours avec d'autres pays. À cette fin, la Commission proposera une nouvelle approche en ce qui concerne les questions liées à l'appareil judiciaire et aux droits fondamentaux, ainsi qu'à la justice et aux affaires intérieures. Celles-ci devraient être examinées dès les premiers stades du processus d'adhésion et les chapitres correspondants ouverts en conséquence sur la base de plans d'action, car ils exigent l'obtention de résultats convaincants. »¹¹ Pour le dire de façon brutale : la Commission a découvert que **l'inertie des comportements sociaux l'emporte sur le volontarisme de Bruxelles**. Très en amont du processus d'adhésion, il convient donc de mettre en place des systèmes judiciaires indépendants. En 2012, la Commission écrit : « **L'omniprésence de la corruption** permet l'infiltration de groupes de criminalité organisée dans les secteurs public et privé. [...] La lutte contre la **criminalité organisée** demeure une priorité clé et représente un problème majeur dans la plupart des pays visés par l'élargissement. »¹²

L'accès à l'information pose aussi question.

B. Garantir la liberté d'expression dans les médias

Deuxième garantie essentielle : la garantie de la liberté d'expression dans les médias. Après avoir rappelé que la liberté d'expression est un droit fondamental partie intégrante du fonctionnement d'une démocratie pluraliste, la Commission note : « Les pays visés par l'élargissement se caractérisent dans l'ensemble par le pluralisme de leurs médias. Toutefois, dans

¹⁰ COM (2011) 666, p. 4.

¹¹ COM (2011) 666, p. 5.

¹² COM (2012) 600, p. 5.

certaines d'entre eux, cette situation s'est dégradée dernièrement, ce qui suscite de vives inquiétudes. [...] Parmi les difficultés auxquelles sont confrontés la liberté d'expression et les médias figurent les ingérences politiques qui se manifestent également parfois par l'intermédiaire du système juridique, le recours au crime et à la corruption pour influencer les médias, et la protection insuffisante des journalistes contre les actes de harcèlement, voire les attaques violentes. Les problèmes économiques concernent le manque de transparence et la concentration de la propriété, l'absence de concurrence loyale et le manque d'indépendance des régulateurs du marché. Dans plusieurs pays visés par l'élargissement, l'application de la législation relative aux médias n'est dans l'ensemble pas satisfaisante. Plusieurs affaires d'agressions commises sur des journalistes, y compris des assassinats, ne sont toujours pas résolues plusieurs années après les faits. »¹³ La Commission observe que les médias et les journalistes sont souvent forcés de pratiquer l'auto-censure. Elle appelle de ses vœux la mise en place d'une culture du journalisme critique et indépendant. Les progrès semblent lents puisqu'elle observe en 2012 que : « [...] dans de nombreux pays, la liberté d'expression reste un sujet de préoccupation majeur [...] »¹⁴

En 2011 comme en 2012, la Commission met encore en avant d'autres priorités essentielles que nous ne ferons que mentionner : renforcer la coopération régionale et la réconciliation dans les Balkans occidentaux (notamment en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo); la reprise économique... L'édition 2012 relève que : « La dépression persistante a très nettement aggravé des conditions sociales difficiles. Le **chômage continue d'augmenter et s'élève maintenant à 21% dans les Balkans occidentaux**. Il est toutefois bien plus élevé en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et au Kosovo. Les jeunes sont particulièrement touchés. Ce qui est plus inquiétant, les résultats favorables atteints avant la crise en matière de réduction de la pauvreté sont en train de s'infléchir. »¹⁵

Certes, la Commission a des exigences mais elle met des moyens sur la table. Pour la période 2007-2013, l'instrument d'aide de préadhésion bénéficie d'une dotation de 11,6 milliards d'euros. En 2012, la Commission européenne avance : « Pour le prochain cadre financier pluriannuel qui couvrira la période 2014-2020, la Commission a proposé une dotation financière de **14,1 milliards d'euros** au titre du nouvel instrument IAP II, un niveau de financement similaire en prix constants à l'actuel cadre financier. »¹⁶

Découvrons maintenant les pays considérés.

II. LES CANDIDATS OFFICIELS ET POTENTIELS

Signe que l'Union européenne reste attractive, cinq candidats officiels se présentent à sa porte (A). Il s'agit¹⁷ par ordre alphabétique, de l'ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), du Monténégro, de l'Islande, de la Serbie et de la Turquie. Il faut y ajouter trois

¹³ COM (2011) 666, p. 7.

¹⁴ COM (2012) 600, p. 6.

¹⁵ COM (2012) 600, p. 10.

¹⁶ COM (2012) 600, p. 22.

¹⁷ Au 1^{er} octobre 2012.

« candidats potentiels » des Balkans Occidentaux: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo (B).

A. Les candidats officiels

Présentons-les par ordre alphabétique.

L'ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) est issue, comme son nom l'indique de la Yougoslavie. Sa superficie avoisine 26 000 kilomètres carrés. Sa population approche 2,1 millions d'habitants. L'indice de fécondité atteint 1,6 enfant par femme mais le nombre d'habitants devrait rester stable d'ici 2025. L'ARYM se place en 2011 à 36 % du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat de l'UE-27. Ce qui la met derrière la Bulgarie (45). L'Indice de perception de la corruption reste assez médiocre : 3,9 sur 10. Le rapport 2012 considère que les progrès en la matière sont peu visibles. Plus de vingt ans après son indépendance, l'ARYM reste divisée par des tensions communautaires et politiques dans un cadre multiethnique et multiconfessionnel.

Dans son rapport 2011, la Commission européenne note que l'ARYM satisfait globalement aux critères politiques d'une adhésion... Pour autant, le rapport 2012 mentionne au titre des défis la liberté d'expression, l'État de droit, les relations interethniques, la réforme électorale, la réforme de l'administration publique, le renforcement de l'économie de marché et les relations de bon voisinage.

Le collègue des Commissaire déplore une nouvelle fois que : « Les relations avec la Grèce continuent de souffrir du problème de la dénomination du pays. »¹⁸ Une affaire surréaliste pour qui n'est pas Grec ou citoyen de l'ARYM. Parce qu'il existe au nord de la Grèce trois régions dont le nom fait référence à la Macédoine (occidentale, centrale et orientale), Athènes refuse que l'ARYM s'appelle Macédoine, arguant que ce nom porterait une revendication territoriale sur sa province homonyme. Ce qui bloque son adhésion à l'UE comme à l'OTAN... et explique son nom alambiqué. L'État macédonien est cependant reconnu bilatéralement par 131 États sous le nom de « République de Macédoine ». Depuis le début des années 1990, l'ONU est supposée contribuer à régler cet imbroglio. Bruxelles considère que : « Le règlement de ce litige n'a que trop tardé. » On ne saurait dire moins.

Dans le rapport 2011, l'ARYM se voit rappeler à l'ordre pour une utilisation abusive du régime d'exemption de visas. « [...] à la suite de la suppression du régime des visas, certains États membres de l'UE ont vu le nombre de demandes d'asile introduites par des ressortissants des pays concernés, notamment de Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, augmenter considérablement, ce qui fait apparaître une exploitation abusive du régime d'exemption de visas. »¹⁹ Résultat, le rapport 2012 précise que : « [...] chaque pays de la région devra prendre des mesures durables et ciblées. De manière plus générale, de nouvelles

¹⁸ COM (2012) 600, p. 44.

¹⁹ COM (2011) 666, p. 23.

propositions ont été adoptées en vue de permettre une suspension temporaire des régimes d'exemption de visa en vigueur avec des pays tiers en cas d'afflux soudain de personnes. »²⁰ Il n'en demeure pas moins que : « Pour la quatrième fois, la Commission recommande que des négociations d'adhésion soient ouvertes avec l'[ARYM]. »²¹

La République d'**Islande** est une candidate d'exception à plus d'un titre. Géographiquement très éloignée des Balkans, elle l'est aussi économiquement et culturellement. Située entre l'Écosse et le Groenland, la superficie de cette île avoisine 103 000 kilomètres carrés. Cependant, le centre de l'île reste peu habité. L'essentiel des 300 000 Islandais réside sur les littoraux. Contrairement aux autres candidats, l'Islande affiche un PIB par habitant en SPA UE base 100 supérieur à la moyenne puisqu'il atteint 110 points de pourcentage en 2011. Le niveau de vie relatif des Islandais était encore plus élevé au début des années 2000, nous y reviendrons. L'indice de fécondité atteint 2,2 enfants par femme et les prévisions envisagent une augmentation de la population d'ici 2025, en dépit d'un accroissement migratoire négatif. L'Islande s'avère le moins corrompu des candidats, avec un Indice de perception de la corruption de 8,3 sur 10 en 2011. Pour le dire clairement, l'Islande se classe mieux que l'Allemagne (8) et la France (7)... Longtemps, les Islandais se sont trouvés très bien hors de l'UE, tirant nombre d'avantages de leur appartenance à l'Espace économique européen (EEE) comme aux accords de Schengen... tout en conservant leur souveraineté, notamment sur leurs immenses zones de pêche. Leur « vocation européenne » est récente, puisqu'elle fait suite à la faillite en 2008 d'une économie en partie fondée sur la financiarisation. Subitement, les garanties de l'UE - voire de la zone euro – semblent attractives. Démocratie de longue date, dotée d'une législation proche des canons européens, l'Islande pourrait se voir ouvrir assez facilement les portes de l'UE. Le rapport 2012 affirme que : « L'Union européenne s'enrichira de la solide réputation démocratique de l'Islande »²², mais ses citoyens sont en droit de se demander si cela suffirait à compenser les incidences politiques des adhésions balkaniques... À la date d'octobre 2012, plus de la moitié des chapitres de négociation ont été ouverts, sur lesquels 10 ont été provisoirement clôturés. La population islandaise semble cependant perdre au fil du temps son enthousiasme pour cette adhésion. Comme la Norvège et la Suisse par le passé, l'Islande pourrait refuser la porte ouverte. Ce qui représenterait une forme de camouflet pour Bruxelles.

Le **Monténégro** a été partie prenante de la Yougoslavie. Il s'agit du plus petit des pays candidats, avec une superficie de 14 000 kilomètres carrés. Sa population avoisine 600 000 habitants, avec un indice de fécondité de 1,9. Sa population pourrait augmenter d'ici 2025 du fait d'un accroissement naturel positif. Le Monténégro se place à 43% du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat de l'UE-27. Le Monténégro présente un Indice de perception de la corruption de 4 sur 10.

Officiellement candidat depuis décembre 2010, le Monténégro fait des progrès mais la Commission note en 2011 que : « Des efforts soutenus sont néanmoins nécessaires pour améliorer les résultats dans le domaine de l'État de droit, notamment en ce qui concerne les

²⁰ COM (2012) 600, p. 24.

²¹ COM (2012) 600, p. 29.

²² COM (2012) 600, p. 21.

affaires de corruption au plus haut niveau et de criminalité organisée. »²³ Cela n'empêche pas l'ouverture des négociations d'adhésion le 29 juin 2012. Néanmoins le rapport 2012 précise que : « Le Monténégro devrait consentir des efforts supplémentaires pour améliorer encore ses résultats dans le domaine de l'État de droit de façon à aboutir à une mise en œuvre irréversible des réformes, en particulier en ce qui concerne les affaires de criminalité organisée et de corruption, notamment de haut niveau. »²⁴ La Commission ajoute : « Combattre la criminalité organisée par tous les moyens du système juridique présente des difficultés particulière pour le pays. »²⁵ Comprenne qui pourra...

La **Turquie** est depuis longtemps membre de l'OTAN et officiellement candidate à l'UE depuis 2005. Avec une superficie de 784 000 kilomètres carrés, c'est de loin de plus étendu des candidats. Sa population atteint 74 millions d'habitants en 2011, avec une fécondité de 2,1 enfants par femme. En 2025, sa population pourrait atteindre 85,4 millions d'habitants. La Turquie se place à 52% du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat de l'UE-27.. Ce pays n'est pas exempt de corruption puisque son IPC 2011 est de 4,2.

Les négociations d'adhésion semblent dans l'impasse : aucun chapitre n'a été ouvert de 2010 à 2012. La Commission demande dès 2011 d'importants efforts supplémentaires pour garantir le respect effectif des droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, les droits de la femme et la liberté de religion. Le rapport 2012 déplore « **Le fait que la Turquie n'ait réalisé aucun progrès sensible dans la mise en œuvre intégrale des critères politiques suscite des inquiétudes croissantes.** »²⁶ La Commission européenne n'apprécie pas plus en 2012 que l'année précédente les « menaces » turques, par exemple au sujet de Chypre. « La Turquie a gelé ses relations avec la présidence tournante du Conseil de l'UE au cours du second semestre 2012, notamment en refusant de participer à toute réunion présidée par la présidence chypriote. La Commission réitère ses fortes craintes à l'égard des déclarations et menaces turques et appelle au plein respect du rôle de la présidence du Conseil, en tant que clé de voute institutionnelle de l'UE prévue par le traité. »²⁷ Il ne paraît pas excessif d'exiger d'un candidat qu'il respecte les institutions européennes. D'autant qu'un « programme pour le développement de relations constructives entre l'UE et la Turquie a été [précédemment] lancé en mai 2012 afin de soutenir le processus des négociations d'adhésion [...]. »²⁸ Bruxelles cherche à « garantir que l'UE restera la référence pour la Turquie en matière de réforme. »²⁹ Ce qui revient à envisager que la question se pose.

La **Serbie** est officiellement candidate depuis le 1^{er} mars 2012. Ce territoire de l'ex-Yougoslavie a une superficie de 88 000 kilomètres carrés. La Serbie occupe dans les mémoires des guerres balkaniques une place particulière. L'arrestation de Ratko Mladić et de Goran Hadžić et leur transfert vers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) qui

²³ COM (2011) 666, p. 16.

²⁴ COM (2012) 600, p. 14.

²⁵ COM (2012) 600, p. 35.

²⁶ COM (2012) 600, p. 20.

²⁷ COM (2012) 600, p. 20.

²⁸ COM (2012) 600, p. 12.

²⁹ COM (2012) 600, p. 19.

constituaient un obstacle majeur à l'adhésion de la Serbie à l'UE, ont levé un obstacle important. Ratko Mladić a participé entre 1992 et 1995 à une entreprise criminelle commune qui avait pour objectif de chasser à jamais les Musulmans et les Croates de Bosnie du territoire revendiqué par les Serbes de Bosnie. Pour sa part, Goran Hadžić a participé de 1991 à 1995 à une entreprise criminelle commune visant à expulser par des persécutions la majorité des Croates et autres non-Serbes d'une grande partie du territoire de la République de Croatie.

La population vivant aujourd'hui en Serbie s'élève à 7,3 millions d'habitants, ce qui en fait le plus peuplé des candidats des Balkans occidentaux. Une fécondité de 1,4 enfant par femme et un accroissement naturel négatif non compensé par un accroissement migratoire positif conduisent les démographes à envisager une population aux alentours de 6,8 millions d'habitants en 2025. La Serbie se place à 35% du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat de l'UE-27. Ce qui en fait le plus pauvre des candidats officiels, de surcroît entré en récession. Il s'agit aussi du plus corrompu, avec un Indice de perception de la corruption à 3,3 sur 10 en 2011. Comme l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie fait une exploitation abusive du régime d'exemption de visas vers l'UE en multipliant les demandes d'asile.

Pied de nez à Bruxelles, le nationaliste populiste Tomislav Nikolic a remporté le 20 mai 2012 l'élection présidentielle en Serbie. Précédemment allié à l'ex-homme fort de Serbie, Slobodan Milosevic, T. Nikolic a immédiatement fait savoir qu'il confirmait l'option européenne de son pays. Bien évidemment, il connaît tous les bénéfices qu'il peut tirer de la poursuite du processus. Pour autant, le premier déplacement du président Nikolic fut pour Moscou. La Serbie semble prête à jouer la partition de la Russie dans sa stratégie énergétique à l'égard de l'UE. Le rapport 2012 constate en Serbie des reculs en matière d'indépendance, d'impartialité et d'efficience de la justice. La question du Kosovo demeure une difficulté majeure à lever, sans parler de la criminalité organisée. Au mois de juillet 2012, un proche du sinistre S. Milosevic a été nommé ministre des Affaires étrangères : Ivan Mrkić.

Après les candidats officiels – dont rien ne dit qu'ils finaliseront tous leur adhésion – considérons plus rapidement les trois candidats potentiels.

B. Les candidats potentiels

Le concept de « candidats potentiels » peut sembler étrange mais il sert depuis plusieurs années à désigner des pays des Balkans occidentaux à qui l'Union européenne souhaite offrir une perspective sans pour autant s'engager trop rapidement.

Présentons-les par ordre alphabétique.

L'**Albanie** fait partie du groupe des Balkans occidentaux mais n'a pas appartenu à la Yougoslavie. Elle a cependant connu un régime communiste du lendemain de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1990. Sa superficie est de 29 000 kilomètres carrés. Sa population atteint 3,2 millions d'habitants, avec un indice de fécondité de 1,4. Les prévisions

démographiques pour 2025 envisagent 3,3 millions d'habitants. L'Albanie se situe à 31% du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat de l'UE-27. Il s'agit donc d'un pays très pauvre, ce qui explique son accroissement migratoire négatif. Le pays affiche un Indice de perception de la corruption de 3,1 sur 10, ce qui le place au niveau du Royaume du Swaziland.

Membre de l'OTAN depuis avril 2009, l'Albanie a posé dans la foulée sa « candidature à la candidature » auprès de l'UE. Dès la fin de l'année 2010, les Albanais ont obtenu la levée de l'obligation de visa pour accéder à l'espace Schengen. Le rapport 2012 est moins critique que le précédent. La Commission considère que : « L'Albanie a bien progressé en vue de satisfaire aux critères politiques d'adhésion à l'UE [...]. »³⁰ Elle a rempli ses priorités concernant le fonctionnement du parlement, l'adoption des lois en attentes, la nomination d'un médiateur et la mise en place de procédures d'audition et de vote pour les grandes institutions. « Au vu de ces progrès, **la Commission recommande que le Conseil accorde à l'Albanie le statut de candidat**, sous réserve que des mesures clefs aient été prises dans les domaines du pouvoir judiciaire et de la réforme de la l'administration publique et que les règles de procédure parlementaire aient été révisées. »³¹ L'Albanie pourrait donc passer dans le groupe des *candidats officiels*.

La **Bosnie-Herzégovine** – issue de l'ex-Yougoslavie – s'étend sur 51 000 kilomètres carrés. Sa population atteint 3,8 millions d'habitants, avec un indice de fécondité de 1,3. Les démographes prévoient 3,7 millions d'habitants en 2025. La Bosnie-Herzégovine se place à 29 % du PIB par habitant en Standard de pouvoir d'achat de l'UE-27. Il s'agit donc du plus pauvre des pays candidats potentiels, entré de surcroît en récession courant 2012. Avec un Indice de perception de la corruption à 3,2 sur 10, la Bosnie se met au niveau de la Zambie. Depuis fin 2010 ses habitants son exemptés de visa pour entrer dans l'UE.

Pourtant, la Commission européenne déplore « l'action des représentants politiques continue de refléter l'absence de consensus autour de la direction globale et de l'avenir du pays et de son paysage institutionnel. Aucun consensus n'a été dégagé en vue de garantir et d'améliorer le fonctionnement des institutions, tout en sauvegardant les intérêts des peuples qui composent le pays, notamment au regard de la volonté de l'ensemble du pays d'adhérer à l'UE. »³² Manifestement excédés, les commissaires considèrent que la nécessité d'établir un environnement politique stable constitue la priorité absolue. Un dialogue politique de haut niveau sur le processus d'adhésion a été initié à Bruxelles en juin 2012 afin de tenter de maintenir la dynamique politique de l'agenda de l'UE en dépit de la crise politique en cours. Le rapport 2012 constate que « les résultats obtenus à ce jour restent en deçà des attentes. »³³

Le **Kosovo**, issu de l'ex-Yougoslavie, a déclaré son indépendance en 2008... mais la Serbie la conteste et cinq pays membres de l'UE ne la reconnaissent pas. La Russie de Vladimir Poutine a été offusquée par cette déclaration d'indépendance. Les Serbes qui vivent dans le Nord du

³⁰ COM (2012) 600, p. 16.

³¹ COM (2012) 600, p. 30.

³² COM (2011) 666, p. 17.

³³ COM (2012) 600, p. 13.

Kosovo sont pour Belgrade une marge de manœuvre contre les autorités du Kosovo. La superficie de ce dernier se limite à 11 000 kilomètres carrés. La population du Kosovo avoisine 2,3 millions d'habitants, avec un indice de fécondité de 2,5, soit le plus élevé de tous les pays candidats potentiels ou officiels. Sa population pourrait atteindre 2,7 millions en 2025. Eurostat n'indique pas le PIB par habitant en SPA du Kosovo. La *Central Intelligence Agency* indique pour l'Albanie une PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat de 6 500 dollars américains, ce qui place ce pays entre l'Égypte et le Bhoutan. Le poids de la question géopolitique du Kosovo n'a donc rien à voir avec la superficie ou le nombre d'habitants. Avec un Indice de perception de la corruption de 2,9 sur 10 le Kosovo est le pays le plus corrompu de tous les candidats officiels ou potentiels de l'UE, au niveau du Vietnam.

La Commission européenne et le Kosovo ont lancé en mai 2012 un dialogue structuré sur l'État de droit. Dans son rapport 2012, la Commission annonce l'intention de se concentrer sur l'appareil judiciaire, la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Elle affirme enfin qu'un Accord de stabilité et d'association avec le Kosovo « peut être conclu entre l'UE et le Kosovo même si les États membres de l'UE conservent des points de vue différents sur son statut. »³⁴

Conclusion

Après la Croatie, qui ? Ce ne sont pas les candidats qui manquent. Sans compter la Croatie, annoncée pour le 1^{er} juillet 2013, ce ne sont pas moins de huit pays – très différents – qui s'inscrivent explicitement dans une perspective d'intégration européenne. Ce qui porterait l'UE-28 à... l'UE-36. Si personne ne peut affirmer que tous les candidats officiels et potentiels iront au terme de leur adhésion, il semble probable que les frontières de l'UE évoluent encore. Ajoutons que d'autres pays sont déjà plus ou moins officieusement « candidats à la candidature » à l'UE, dont la Moldavie voire la Géorgie. Certains pays membres de l'UE ajouteraient volontiers à l'UE-36 les six pays du partenariat oriental : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine. Nous arriverions alors à l'UE-42.

Marquée par la « fatigue des élargissements » précédents, affaiblie par la crise économique, perturbée par la dérive autoritaire de Viktor Orban en Hongrie et la violation de l'esprit des traités européens en Roumanie, l'UE gagnerait probablement à découvrir le principe de réalité.

Copyright 2013-Verluisse-Argos

Plus

Pierre Verluisse, « Géopolitique des frontières européennes. Elargir, jusqu'où ? », illustré de 20 cartes en couleur, éd. Argos, 2013, diffusion Puf.

³⁴ COM (2012) 600, p. 32.

Géopolitique des frontières européennes

Élargir, jusqu'ou ?

Pierre Verluise



La revue géopolitique

online



www.dandurand.uqam.ca